

# L'Aigle Infos

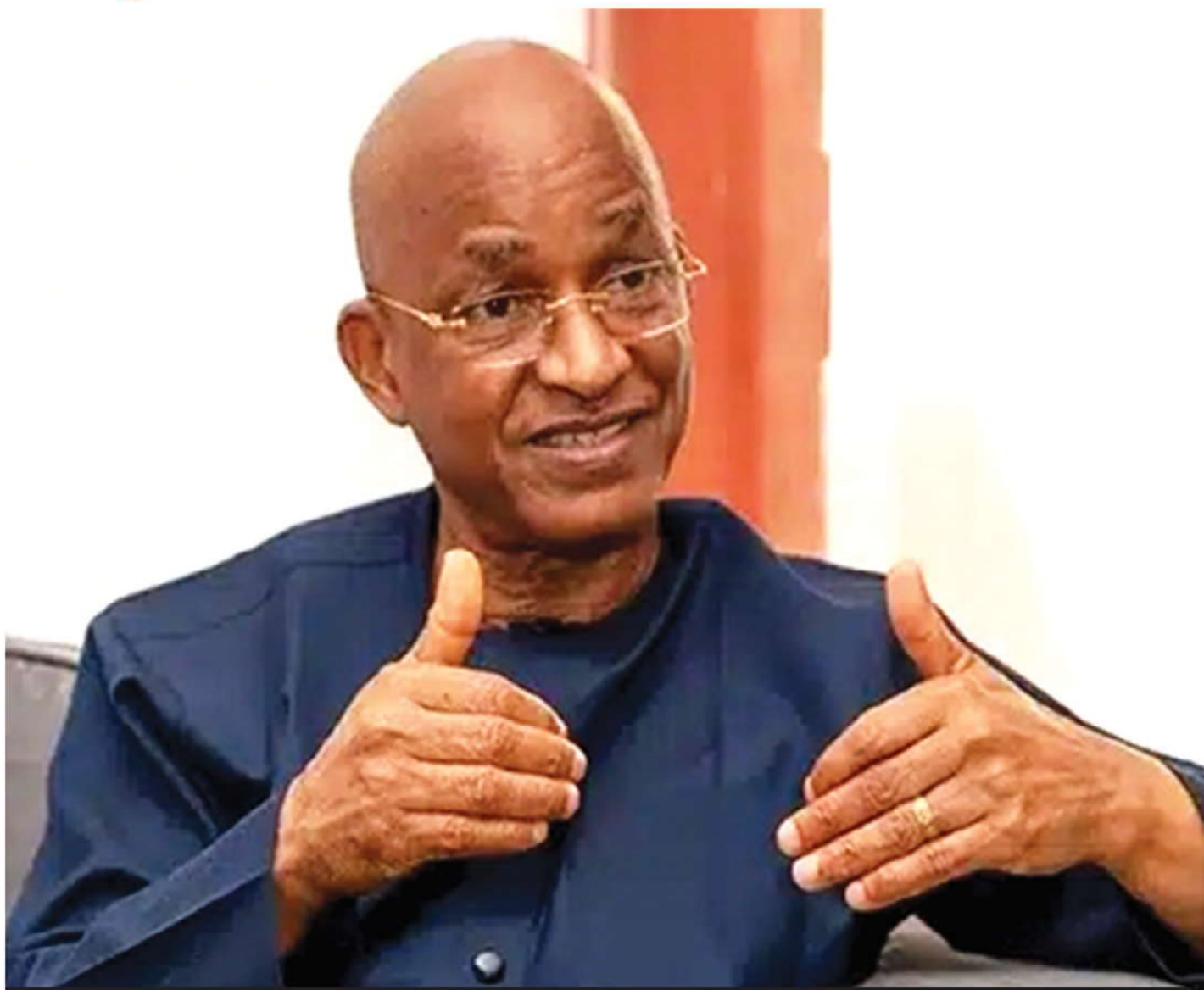
*L'information qu'il vous faut!*



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°281 DU LUNDI 19 JUIN 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

**CELLOU DALIEN DIALLO, PRÉSIDENT DE L'UFDG**

**« Je participerai à toute élection qui sera organisée en Guinée »**



Édito à vue d'Aigle

## La CEDEAO dans le "bourbier" guinéen

Une mission de la CEDEAO était attendue à Conakry le dimanche 18 juin. Mais cette délégation qui devrait être conduite par l'ancien président béninois, Thomas Yayi Boni (médiateur de l'organisation sous-régionale en Guinée), a dû annuler son voyage. Une annulation qui, comme il fallait s'y attendre, a été diversement appréciée dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya. Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté, a parlé d'un problème de calendrier. Pour d'autres par contre, cela prouve à suffisance que la CEDEAO et le CNRD ont des divergences notables sur la conduite de cette transition que tous les Guinéens veulent apaisée et consensuelle pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel... P.2

DÉPOSSESSION DE DOMAINES ET DE BIENS



**Le cri du cœur des héritiers de feu Camille Bangoura, à Dixinn-centre 1**

P.3

P.4.5

ACQUITTEMENT DE FONIKÉ Mengué ET CIE



**Des réactions d'acteurs politiques**

P.2

ROUTES

P.6



**Le CNT autorise la ratification de deux avenants à hauteur de 20 milliards de dollars US**

DOSSIER KASSORY ET CIE

P.5

**La cour de justice de la Cedeao rend sa décision le 13 juillet prochain**

INSPECTION GÉNÉRALE D'ÉTAT (IGE)

**Un rapport qui soulève beaucoup d'interrogations**

P.7

ABUS D'AUTORITÉ

P.7

**Le ministre Charles Wright convoqué le 22 juin au TPI de Dixinn**



# Édito à vue d'aigle



## La CEDEAO dans le "bourbier" guinéen

Une mission de la CEDEAO était attendue à Conakry le dimanche 18 juin. Mais cette délégation qui devrait être conduite par l'ancien président béninois, Thomas Yayi Boni (médiateur de l'organisation sous-régionale en Guinée), a dû annuler son voyage. Une annulation qui, comme il fallait s'y attendre, a été diversement appréciée dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya. Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté, a parlé d'un problème de calendrier. Pour d'autres par contre, cela prouve à suffisance que la CEDEAO et le CNRD ont des divergences notables sur la conduite de cette transition que tous les Guinéens veulent apaisée et consensuelle pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Et la pertinente question que beaucoup se posent, à juste raison, est de savoir comment l'organisation sous-régionale pourra sortir de ce que d'aucuns qualifient

de borbier sociopolitique guinéen. Pour certains, cette crise tire son origine de l'absence de dialogue entre le CNRD et les principales entités sociopolitiques du pays (partis politiques, organisations de la société civile). Il faut donc un dialogue franc et sincère entre tous les protagonistes pour sortir de cette situation.

Le 5 septembre 2021, lorsqu'ils ont appris ou suivi en direct la chute du régime d'Alpha Condé, accusé de crimes de sang et de crimes économiques, les Guinéens, dans leur immense majorité, ont pris d'assaut les rues de la capitale et des villes de l'intérieur pour laisser éclater leur joie. Ils ont pensé, naïvement peut-être, que les manifestations violentes seraient dorénavant un lointain souvenir dans leur pays, exceptionnellement gâté par Dame Nature mais qui éprouve toutes les peines du monde à se hisser au rang des pays émergents de la sous-région, après bientôt 65 ans d'indépendance.

Aujourd'hui, de plus en plus d'observateurs objectifs font clairement part de leur déception par rapport à la conduite de la transition en cours dans le pays. Les manifestations violentes enregistrées dans le Grand Conakry de juillet 2022 à ce jour ont fait, on le sait, de nombreuses victimes.

Pour beaucoup, les Guinéens de tous les bords devraient se donner la main et se mettre d'accord sur l'essentiel. Les manifestations violentes, pour quelque raison que ce soit, les Guinéens n'en ont plus besoin. Il faut cultiver la paix et l'entente. Personne n'a intérêt à ce que cette transition échoue. Que tous les acteurs sociopolitiques et les autorités de la transition acceptent de s'asseoir autour de la table pour discuter, sans passion et sans arrière-pensées, des sujets d'intérêt national pour conduire à bon port le navire de la transition guinéenne. La CEDEAO et d'autres partenaires techniques et financiers ne devraient non plus se faire prier pour accompagner financièrement et techniquement la Guinée afin qu'elle réussisse sa transition.

## ACQUITTEMENT DE FONIKÉ MENGUÈ ET CIE

### Des réactions d'acteurs politiques

Le mardi 13 juin, comme beaucoup s'y attendaient, Oumar Sylla, alias Foniké Menguè (coordinateur national du FNDC), Ibrahima Diallo (responsable des opérations du FNDC) et Saïkou Yaya Barry (secrétaire exécutif de l'Ufr) ont été acquittés par le TPI de Dixinn pour délit non constitué, après avoir passé dix mois en prison. Un acquittement qui a fait réagir certains acteurs politiques. C'est le cas notamment de Francis Haba de l'UGDD et de Marc Yombouno du RPG Arc-en-ciel.



« Ces leaders étaient en prison, parce que tout simplement ils avaient une voix discordante par rapport à celle du CNRD. Nous l'avions dénoncé et nous avons même mobilisé (...) pour leur libération, nous avons entamé plusieurs négociations avec les diplomates de la place, avec la CEDEAO, avec les leaders religieux. Si aujourd'hui effectivement la justice abandonne toute charge contre nos collègues de lutte, on ne peut que nous en féliciter. C'est donc un succès de la justice, c'est vrai que la victoire n'est pas totale puisqu'il y a encore du chemin à parcourir et nous voudrions parcourir ce chemin avec nos amis qui viennent d'être libérés et qui vont retrouver leurs différentes familles », a indiqué Francis Haba, président de l'UGDD, un parti membre de l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD), qui a été joint au

téléphone par Mediaguinee.

Quant à l'ancien ministre du Commerce sous le régime déchu, Marc Yombouno, il a déclaré ceci : « On ne peut que se réjouir aujourd'hui, tout en souhaitant que ça soit la même avec les cadres du RPG Arc-en-ciel qui sont depuis là, emprisonnés sans preuves. Les juges ont demandé à plusieurs reprises leur libération, mais le procureur a toujours rejeté. Nous, nous demandons à la justice, à ce qu'elle puisse leur accorder la liberté et de répondre à chaque fois qu'elle a besoin d'eux »

A noter qu'après le verdict rendu par le TPI de Dixinn, le parquet a interjeté appel. Comme quoi, l'affaire est loin de connaître son épilogue.

Mamadou Saïdou

## L'Aigle Infos



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitèya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

### Administrateur Général & Directeur de Publication

Mamadou Aliou (Kéfina Diakitè) Diakitè  
Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

### Rédacteur en Chef

Ali Badara Condé

### Secrétaire Général de la Rédaction

Sékou Condé

### Comité de Rédaction

Ali Badara Condé, Sammuël M'Bemba, Samory Kéita, Mamadou Aliou (Kéfina Diakitè) Diakitè, Mamadou Saïdou Barry, Mohamed Lamine Camara, Sékou Condé

### Service Commercial, Marketing, Abonnement.

### Annonces et Pub

Mohamed Lamine Camara  
654 75 56 50

### Imprimeur

Arbaba Barry  
628463493

### Imprimerie

Le Scribe

### Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

### Mise en page

Mohamed Lamine Camara

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Kéfina Diakitè

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfina Fasso  
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts

CELLOU DALIEN DIALLO, PRÉSIDENT DE L'UFDG

« Je participerai à toute élection qui sera organisée en Guinée »

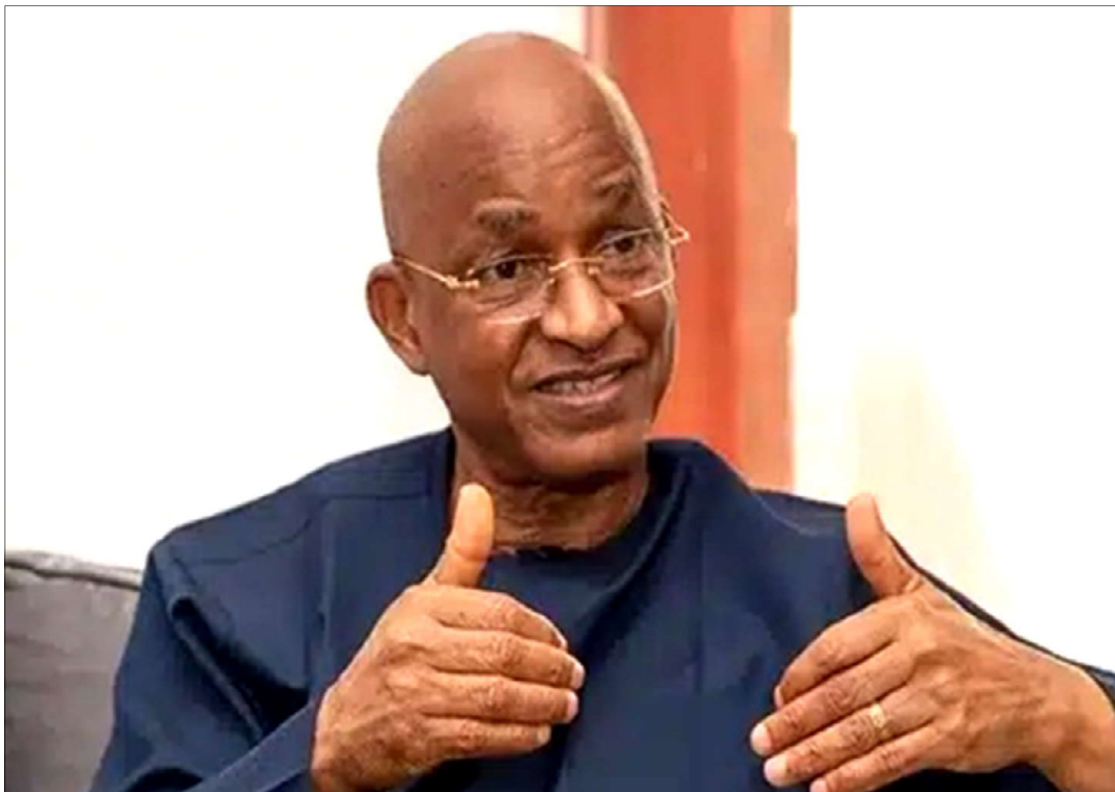
L'opposant guinéen en exil depuis plus d'un an critique la junte au pouvoir. Il lui reproche de ne pas vouloir dialoguer avec les partis politiques représentatifs. Cellou Dalein Diallo participait à une conférence internationale à Berlin sur les relations entre l'Europe et l'Afrique et la propagande de certains acteurs extérieurs.

**C**ellou Dalein Diallo, président de la coalition l'ANAD, vit en effet en exil depuis plus d'un an. Il est visé par la justice qui l'accuse de ne pas être neutre dans l'affaire de vente d'Air Guinée pendant le régime de Lansana Conté dont il était le Ministre des Transports. L'opposant laisse entendre qu'il désire participer à la vie politique guinéenne mais reproche aux autorités de Conakry de ne pas créer les conditions favorables à des échanges apaisés.

Par ailleurs, dans un contexte d'instabilité politique et de changements d'alliances stratégiques en Afrique de l'Ouest, l'homme politique guinéen Cellou Dalein Diallo plaide pour plus de prudence face à la propagande. Les nombreuses ressources de la sous-région : la bauxite, le fer, le diamant et le pétrole notamment suscitent la convoitise et accroissent la concurrence entre puissances étrangères. L'influence accrue de la Russie dans la région, qui repose souvent sur des campagnes de propagande conduites sur les réseaux sociaux, est un élément central dans cette lutte d'influence.

Le sujet était le mardi (13.06.2023) au menu d'une conférence internationale à Berlin. A l'invitation de la fondation allemande Friedrich Naumann, des membres de la société civile et des acteurs politiques d'Afrique et d'Europe ont échangé sur les défis qui menacent les relations entre l'Europe et l'Afrique.

Cellou Dalein Diallo a déclaré : « Vous savez, aujourd'hui, avec les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de l'information, il y a des critiques parfois non fondées de l'Occident, du rôle que l'Occident aurait joué dans la paupérisation des populations, notamment rurales, l'échec des politiques de développement, l'insécurité et le terrorisme. On peut attribuer cela, soit aux mauvais choix politiques, soit aux partenaires traditionnels qui étaient là depuis un certain temps. Mais tout cela ne vise qu'à essayer de donner un peu plus



d'espace aux nouvelles puissances émergentes.

La montée en puissance d'acteurs comme la Russie et la Chine amène justement les partenaires européens à miser plus sur des partenariats bilatéraux avec des pays où ils sont plus acceptés. Alors, au bout du compte, des pays voisins comme le Mali et le Niger, qui sont censés travailler ensemble contre des défis partagés, coopèrent avec différents partenaires. DW lui a demandé est-ce que cela peut vraiment produire des résultats durables. Et le leader de l'UFDG de répondre en ces termes : « Prenez le Mali, le Burkina avec la France, il y a une crise qui affecte leurs relations. Mais de l'autre côté, on note un renforcement de la coopération entre la France et le Niger, entre la France et la Côte d'Ivoire, entre même, disons, la France et la Guinée.

Chaque pays essaye de tirer son épingle du jeu et de sauvegarder ses intérêts en fonction de la situation qui prévaut. »

DW d'insister en faisant remarquer que l'Union européenne, par exemple, ne vient pas en rang dispersé, l'Union européenne adopte une politique dont elle discute avec les pays. Mais ce n'est pas le cas, de l'autre côté, en Afrique ? Voici la réponse de Cellou Dalein Diallo : « Il y a certes

l'Union européenne qui essaye de négocier directement avec les Etats, mais chaque pays membre de l'Union européenne aussi a ses priorités et donc il n'y a pas encore une intégration totale aussi bien au niveau de l'Europe qu'au niveau de l'Afrique. Mais l'Europe est beaucoup plus avancée au niveau de l'intégration et de la définition des politiques communes »

DW a rappelé que Cellou Dalein Diallo a évoqué que la Guinée et sa coopération avec la France. Dans votre pays actuellement où une nouvelle constitution est en gestation, le Parlement de transition a reçu des avis de différentes composantes de la nation guinéenne. L'information que nous avons reçue est que le pouvoir de transition veut dialoguer avec tout le monde. Tout le monde, y compris donc aussi avec Cellou Dalein Diallo. Quelle part prenez-vous dans ce processus, lui a-t-on demandé.

« Ecoutez, c'est la junte qui ne veut pas dialoguer avec les partis politiques représentatifs. Mais le CNRD (Comité national du rassemblement pour le développement, ndlr), la junte au pouvoir, souhaite dialoguer avec les partis qui sont d'accord avec eux sur tout.

Il y a des partis qui n'ont pas toujours participé aux

élections, qui n'ont pas d'expérience électorale, qui sont en fait de véritables comités de soutien à la junte.

Ils préfèrent dialoguer avec ceux-ci et non avec certains partis qui ont des réserves ou des revendications par rapport à leur position. C'est ça le problème », a répondu Cellou Dalein Diallo.

DW : Alors, pour ce qui vous concerne, Cellou Dalein Diallo, vous êtes actuellement en exil depuis avril 2022 d'ailleurs et vous sillonnez de nombreux pays. Comment un homme politique comme vous réussit-il à entretenir la flamme de ses partisans en étant à l'étranger ?

Cellou Dalein Diallo : Oui, parce que la relation du président de l'UFDG et de ses militants est basée sur la confiance et sur un projet de société sur lequel on est d'accord.

On a l'ambition de développer ce pays, de réconcilier les Guinéens, d'unir la Guinée et

de la servir mieux en la dotant d'infrastructures modernes, en mettant en place un système éducatif performant et surtout en garantissant l'égalité des droits et des chances à tous les fils du pays.

C'est par rapport à ce programme qu'il y a un pacte de confiance entre justement les militants de l'UFDG et leur président.

DW : Alors là, maintenant, vous êtes à l'étranger. Et il y a des élections normalement attendues pour 2024. Est-ce que vous maintenez que vous serez candidat à la présidentielle alors que vous êtes visé par des procédures judiciaires ?

Cellou Dalein Diallo : C'est au parti de désigner son candidat. Mais je pense que j'ai toutes les chances d'être désigné. Et naturellement, je participerai à toute élection qui sera organisée en Guinée.

DW : Et vous le ferez en coalition avec Alpha Condé (ex-président déchu) avec qui vous êtes en contact dernièrement ?

Cellou Dalein Diallo : Non, non, non. Le principal adversaire politique de l'UFDG, ce sera le RPG. Comprenez, on n'est pas des alliés. Même si on a aujourd'hui des revendications communes, on est des adversaires, on n'est pas des alliés.

DW : Mais il y a eu des contacts entre Alpha Condé et vous...

Cellou Dalein Diallo : Non, il n'y en a pas eu. Il y en a eu une fois, il y a un an, mais il n'y en a pas eu depuis.

DW : Cellou Dalein Diallo, merci.

Source : DW

« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien. »

Dan Millman

## DÉPOSSESSION DE DOMAINES ET DE BIENS

**Le cri du cœur des héritiers de feu Camille Bangoura, à Dixinn-centre 1**

**Dans cette tribune dont l'Aigleinfos détient copie, les héritiers de feu Camille Bangoura, à Dixinn-centre 1, dans la commune de Dixinn, poussent, à travers un comité qu'ils ont créé, un cri du cœur pour demander à être rétablis dans leurs droits, en leur restituant les domaines et biens dont ils disent être dépossédés en ce moment. Lisez...**

« A l'adresse de toutes les personnes sincères de Guinée, de l'Afrique et du monde, où que vous vous trouvez sur la planète terre. Recevez le cri de détresse du comité et demande secours en faveur d'une population abandonnée à la barbarie et à la souffrance qui n'est pas du tout aimée par la haute autorité de l'Etat, voire même le riz pourri importé qu'on lui fait consommer. Depuis l'arrivée au pouvoir du régime déchu en 2010, et cela jusqu'à nos jours, aucune personne issue de cette population locale, pauvre, angoissée d'injustice n'a eu sa doléance bien reçue ou traitée par une autorité quelconque. Elle n'a pas droit à l'audience à la présidence de la République.

Les correspondances de détresse adressées à la plus haute autorité de l'Etat sont sans suite, depuis 2010. On se demande sur qui le pouvoir est exercé. Pourtant, en l'absence de cette population malheureuse, l'Etat ne peut pas exister.

Cependant, c'est elle qui est malmenée sans pitié, traitée par ces cadres mafieux et sa bourgeoisie incontrôlée comme être inférieur. Il faut avoir le courage de dénoncer cette pratique qui risque un jour de pousser cette couche à la révolte populaire. Nous n'avons donc pas d'autre voie que de faire appel au secours par la presse écrite, on n'a pas le choix.

En effet, l'exagération et le comportement barbare dont la population locale pauvre de Dixinn-centre 1 du port de bois, KOBOLÉ-WAFF a été victime, suivis des dégâts causés par la famille de feu Sékou Manton Camara contre ses voisins a vite éveillé les consciences et la création d'une résistance bien organisée, à sa tête un comité de défense. Cette population est au regret de constater l'implantation sur son sol d'un système néocolonialiste agissant contrairement à l'esprit du 28 septembre 1958. La récente agression survenue au port de Dixinn-centre 1 KOBOLÉ-WAFF en fait foi de cette autre forme de domination. Ce port date de 1850 par les tous premiers



occupants des côtes maritimes guinéens les (Bagas) avant le début de la colonisation. Car la négociation entre les Français et les chefs Bagas venait d'être conclue sur le sol du Rio Capachez, dans les îles Samatores en 1845. Cette petite partie de terre du port de KOBOLÉ-WAFF a existé de 1850 jusqu'en 2022 sans être inquiétée, ni par la colonisation française, ni par tous les régimes légitimes qui se sont succédés en Guinée. Avant d'être victime d'un complot d'Etat de la part du président déchu qui, au mois de mai 2021, a signé pour attribuer cette partie à un homme riche et proche et proche parent du nom de Kalil Condé, pour régler les comptes d'une population que lui-même avait manipulée, dont il a acheté la conscience pour le porter au dos jusqu'à Sekhoutourea en 2010. Auparavant, dès son arrivée au pouvoir, il ordonna le remblai de la plaine et ses casiers rizières de Kobaya Kinifi dans le but de se venger de cette population locale, surtout celle de la Côte, qui, durant tout le règne du général Conté avait refusé de le suivre et n'avait pas du tout supporté ni toléré les chants révolutionnaires qui faisaient la gloire du défunt général-président. Mais ce qui est révoltant dans l'affaire du port de KINSI KOBOLÉ-WAFF, c'est le fait que c'est un cadre du CNRD qui vient exécuter et mettre en pratique le complot du président déchu et dans une violence contre toute une population en faveur

d'un individu. Pourtant, le président déchu a été délogé, parce que selon les arguments placés par eux qu'il n'était pas bon pour le peuple.

A KINSI-WAFF, les femmes et des hommes ont été brutalisés par les hommes en uniforme, des dégâts ont été causés, la petite maison de Dieu qui servait de lieu de prière a été détruite. Cela n'est pas le travail d'une transition et nous avons un doute si le colonel président a donné cet ordre contre sa propre population. Ce lieu n'est pas une zone réservée,

Le vieux sages bagas de Dixinn l'avait fait savoir à la radio et à la télévision. C'est pourquoi cette population attend impatiemment la venue en 2025 d'un sauveur pour les rétablir dans leurs droits.

Depuis 1958, les cadres mafieux se sont toujours servis du manteau de l'Etat pour s'attaquer à des cibles et régler des comptes personnels et le tout premier leader politique et syndical de la Basse Côte fut feu Camille Bangoura qui fut la toute première victime en 1964 lors de la loi-cadre.

Le jeune syndicaliste Camille Bangoura avait été le délégué de l'Union de la Basse-Guinée à la toute première conférence panafricaine tenue à Bamako, au Soudan français (actuelle République du Mali) du 18 au 21 octobre 1946 lors de la création du mouvement politique RDA.

Benjamin de la délégation guinéenne au nombre de dix

(10), il fut alors le plus jeune de tous les 800 délégués africains présents à cette rencontre historique, la toute première. Il avait 18 ans. Ce qui est une fierté nationale et internationale pour la jeunesse guinéenne de tous les temps.

Le 14 Mai 1947, à leur retour du congrès de Bamako, il participe à Conakry à Boulbinet Léngué-Bounyi à la création de la section guinéenne du RDA, le Parti Démocratique de Guinée (PDG). Il est membre de son tout premier Bureau politique national, représentant de l'Union Basse-Guinée, cette fois-ci avec l'ancien progressiste Amara Soumah qui allait plus tard démissionner du parti en avril 1952 par peur du colon français.

En décembre 1955, c'est Camille Bangoura de Boké qui avait conduit avec succès le directoire de campagne du RDA dans le Bagataye profond qui veut dire Guinée maritime, pour les élections qui avaient eu lieu en 1956 et 1957 avec la victoire écrasante du RDA. Camille Bangoura Samagbelia fut un homme de foi, tenace et intègre qui n'avait pas peur de dire la vérité aux colons et à ses propres compagnons de lutte, car il n'était pas du tout dans l'hypocrisie.

La sincérité de l'homme gêna les profiteurs, nouveaux adhérents chercheurs de poste, qui formèrent un clan et complotèrent contre lui. Après la proclamation de l'indépendance le 02 octobre 1958, il est victime de la plus haute trahison politique, privé

de sa part de gâteau en partage. Je me souviens que le 15 janvier 1957, le syndicaliste africain Camille Bangoura participa à Cotonou, au Dahomey (actuelle République du Bénin) à la création d'un grand mouvement d'unité syndicale africaine, l'UGTAN (Union Générale des travailleurs d'Afrique noire). Il était avec Koumandian Keita, David Soumah, Bangaly Camara et Sékou Touré. Et c'est ce mouvement, UGTAN qui avait réussi à convaincre la population guinéenne à voter non le 28 septembre 1958. A l'indépendance, le jeune Camille de Boké est sur la liste noire, on l'a accusé d'être trop agité, il faut l'écartier et l'éteindre politiquement à petit feu. C'est ce qui fut fait, il n'a été ni ministre avec portefeuille, ni gouverneur de région, ni chef de cabinet, bref il fut privé de tout.

Et finalement au début de 1962, le BPN réuni à Conakry, décide de le suspendre de toute activité politique et on ferma la porte sans aucune récompense de ses efforts consentis pour l'émancipation de 1946 à 1961. Il est renvoyé à main vide. En 1962, il a été décidé la création de la première promotion, des contrôleurs régionaux de travail et loi sociale et un concours fut organisé à cet effet, Camille Bangoura voyant qu'il venait d'être trahi et ne voulant pas du tout quitter son pays et la nation de ses ancêtres, décida de se présenter à ce concours. Après les résultats proclamés, 15 candidats sur 90 présentés de la République furent déclarés valablement admis selon l'arrêté du 15 septembre 1962. Il servit loyalement jusqu'à sa retraite à la CNSS de Kérouané en 1988. Ce n'est qu'en 1985 qu'il eut le titre de Directeur préfectoral de la CNSS de Kérouané. Malgré la non récompense de ses efforts consentis pour l'émancipation, il est resté patient, et n'a jamais été jugé ni condamné durant toute sa vie. Il meurt le 05 juillet 1997 à son domicile à Conakry.

Même mort, le Christ fait peur à ses adversaires.

(Suite page 5)

### Les hostilités menées contre Camille Bangoura.

Après la victoire du RDA en janvier 1956 qui coïncida à la fin en 1955 de la négociation pour la Bauxite de Boké et le choix sur un petit village d'alors appelé Kamsar l'un des fiefs politiques de Camille dans l'ancienne province des îles Samatores Capatchez. Camille et épouse Oumou furent convoqués de Boké pour Kamsar en 1956 par les sages de ce village à une rencontre de reconnaissance et de fierté en l'homme politique et la bravoure de son épouse pour la restauration et l'accueil des dizaines et des centaines de militants sans qu'elle ne se fatigue, cependant, seule épouse. Les sages décidèrent de les récompenser en leur octroyant un vaste domaine sis entre la cité industrielle et le village de Kamsar. La partie en question était un lieu historique de culte Baga. Ces cultes disparaissant, disait-il, qu'il voudrait qu'un fils authentiquement autochtone occupe et habite cet endroit historique. Ils imposaient de faire un geste symbolique qui serait présenté aux vieux sages de tout le Bagataye. C'est ce qui fut fait par Camille et son épouse Oumou Bangoura, sa cousine. Des tonnes de riz donnés étaient le fruit du travail effectué par cette épouse dans les plaines et casiers rizières des villages de Kawass et de Kataco. Les dix boeufs donnés également à la forêt sacrée d'alors ont été obtenus en échange du riz, fruit du travail de cette femme. Car le politicien, lui, n'était pas tranquille dans sa lutte d'émancipation. Après avoir donné tous les droits coutumiers et demandé

vainement, le domaine fut octroyé et le couple devint les propriétaires légitimes entre 1956 et 1957 la mise immédiate du terrain en valeur avant l'indépendance, édification d'une grande maison de 16 chambres à coucher en dur.

En 1964, le parti-Etat d'alors engagea une vaste campagne pour contrôler les biens des hauts cadres de l'Etat détenteurs des postes prestigieux et de haute fonction qu'on a appelé à l'époque vérification de bien. Une fois le bien saisi d'un Directeur, d'un gouverneur ou d'un haut commis de l'Etat, par la commission nationale de l'époque composée par GobaéTchala, et Madame Fatou Aribot, l'intéressé propriétaire était soumis à l'audition. Si les biens étaient bien acquis, il était libre, s'il avait au contraire détourné l'Etat on saisissait les biens. Feu Camille et épouse n'étaient pas concernés, et c'est pourquoi ils n'ont jamais reçu une lettre de convocation, venant de cette commission de vérification de biens.

La commission devait commencer son travail sur le terrain à une date prévue pour le 08 Novembre 1964. C'est alors par la complicité des hauts cadres mafieux de l'Etat proches parents du chef de l'Etat d'alors en profitèrent pour s'attaquer violemment à la famille Camille, par le Bureau fédéral de Boké qui descendit à Kamsar le 05 Mars 1964 au nom du Bureau politique national, du comité central et du gouvernement ordonnaient la destruction par les engins de la compagnie CBG-OFAB le grand bâtiment de 16

chambres, des annexes, 9000 briques pour d'autres travaux, et d'énormes agrégats, devant le chef entrepreneur feu Joseph Bangoura et Madame Camille née Oumou Bangoura, celle même qui par sa sueur a travaillé dans les casiers rizières sous la pluie et sous le soleil pour acheter le domaine des mains des chefs coutumiers et sages les maîtres du sol.

Deux mois après, un haut cadre de l'Etat du nom de Karim Keira descendu avec courage jusqu'à l'île Kouffin capitale historique de l'union Samatone et du Rio Copatchez, village natal de Camille et revendiqua l'agression avec des mots durs allant contre Camille, ce mauvais homme c'est pourquoi le BPN lui a enlevé de Boké. Après l'agression de Kamsar, Camille et la même épouse vinrent acheter une petite parcelle de presque 300 m<sup>2</sup> à Dixinn Baga des mains de ses frères les Bangoura authentiquement autochtones de la région de Conakry. Parcelle qui fut officialisée en 1966, dotée d'un certificat de propriété, d'un titre foncier et d'une autorisation de construire. Malheureusement, le 12 Mai 1967, la maison fut attaquée en plein jour au nom du parti-Etat et du gouvernement. Et fut démolie des 2/3 sans aucune procédure légale, ni recasement, et sans indemnisation. Le même jour, le puissant ministre Fodeba Keita sorti de son silence et revendiqua l'agression avec la complicité du gouverneur de Conakry d'alors. Camille est appauvri, étouffé, décapité au nom du pouvoir.

En 1981, Camille eu le

courage de demander l'audience du tout premier président Ahmed Sékou Touré, Secrétaire général du PDG depuis 1952 et chef du gouvernement. Il est donc reçu le 09/09/1981 c'est alors que le président défunt nia qu'il n'était jamais impliqué dans ces actes inhumains et les condamnant verbalement et confia la famille Camille au Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur et ordonna la restitution des biens et la réparation des dommages. Ce qui coïncida à sa mort subite, sans prendre des sanctions contre les agresseurs, ses propres parents. Les mêmes agressions continuèrent à Kamsar en 1988 et 1999 de la part de ces mêmes autorités préfectorales et sous-préfectorales de Boké et Kamsar. Incroyable mais vrai. Et récemment en juin 2022, la famille de feu Sekou Manton Camara et son entreprise EGUICOCI-SARL viennent de causer à l'unique bâtiment rescapé qui porte le nom de feu Camille des dommages énormes et avec orgueil, malgré les interventions de madame la secrétaire générale de la commune de Dixinn, le haut commandant de la gendarmerie nationale, Directeur de la justice militaire et même la personne physique de Monsieur le Ministre d'Etat de la Sécurité et de la protection civile en faveur des victimes, la famille de feu Sekou Manton n'a jamais comparu pour être auditionnée.

Et voilà des frustrations réunies qui sont même la base de la création de ce mouvement. Dans chaque mouvement ou structure, il y a

toujours des bisbilles entre les membres.

En Guinée, d'autres oublient vite, par contre il y a de ces Guinéens qui gardent dans leur cœur et règlent des comptes, cela doit cesser. Feu Camille Bangoura avait loyalement servi cette nation, il avait commencé la vie politique à l'âge de 17 ans, participé à une conférence internationale à 18 ans. Il a servi ici comme fonctionnaire de 1947 à 1988. Il mérite d'être honoré et qu'on restitue ses biens.

Le comité demande aux autorités du CNRD de laisser les anciens occupants de KINSI WAFF exercer leurs activités car ce lieu a existé depuis 1850.

La vérité finit toujours par triompher. Ce fut le cas de l'un des fils de feu Camille du nom de Raoul qui, en 2013, avait pris le courage d'assigner l'Etat en justice et l'Etat a été vaincu par l'intercession de Saint Michel Archange le prince des armées de Dieu vivant. L'Etat a été battu depuis les TPI de Boké et de Dixinn jusqu'à la cour d'appel de Conakry. L'Etat a effectivement reconnu sa défaite, mais ne l'a pas digéré et refuse de se soumettre à l'exécution du verdict prononcé par sa propre juridiction. Alors c'est ce fils de Camille qui est à la tête de ce comité.

C'est pourquoi, nous faisons appel au secours de toutes personnes sincères du monde », ont-ils écrit.

Pour le comité

**Le coordinateur  
Bangura Raoul Djibaro  
(Syndicaliste)**

Contact : 00224 627 -26-14-44

## DOSSIER KASSORY ET CIE

# La cour de justice de la Cedeao rend sa décision le 13 juillet prochain

Contacté par Mediaguinee, Me Sidiki Béréte, l'un des avocats de Kassory Fofana et Cie, poursuivis pour des faits présumés de détournement de deniers publics, a fait savoir que les débats se sont ouverts le 07 juin dernier par devant la cour de justice de la Cedeao, dont la décision est attendue le 13 juillet prochain.

La décision dans l'affaire Kassory Fofana et Cie, opposant d'anciens ministres du régime déchu (Ibrahima Kassory Fofana, Mohamed Diané et Oyé Guilavogui) au

parquet spécial de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief) dirigé par Aly Touré est attendue le 13 juillet prochain à la cour de justice de la Cedeao.



Contacté par Mediaguinee, Me Sidiki Béréte, l'un des avocats de Kassory Fofana et Cie, poursuivis pour des faits présumés de détournement de deniers publics, a fait savoir que les débats se sont ouverts le 07 juin dernier par devant la cour de justice de la Cedeao, dont la décision est attendue le 13 juillet prochain.

Le collectif des avocats de ces trois (3) anciens dignitaires du régime Alpha Condé a saisi la cour de justice de la Cedeao pour dénoncer la procédure engagée par la Crief contre leurs clients, tout en espérant obtenir purement et simplement leur libération. Et c'est le lieu de rappeler que c'est depuis le 06 avril 2022

que l'ancien Premier ministre du régime déchu, Ibrahima Kassory Fofana, l'ancien ministre de la défense, Dr Mohamed Diané et l'ancien ministre de l'Environnement, Oyé Guilavogui sont placés sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie.

**Mamadou Saïdou**

## ROUTES

## Le CNT autorise la ratification de deux avenants à hauteur de 20 milliards de dollars US

Le Conseil National de la Transition a autorisé le mercredi 14 juin 2023, la ratification de deux accords de prêt entre Industrial and Commercial Bank of China Limited (ICBC) et The Export-Import Bank of China, d'une part, et la République de Guinée, de l'autre. Il s'agit des avenants relatifs aux projets de réhabilitation de la route nationale Coyah-Mamou-Dabola et des voiries urbaines de Conakry signés en septembre 2017, pour une enveloppe globale de 20 milliards de dollars US, dont le remboursement est adossé aux revenus tirés de l'exploitation des projets miniers.

Ces deux accords découlent de l'accord stratégique sino-guinéen, communément appelé "Accord mines contre infrastructures". La réalisation de ces projets, a connu un retard ayant entraîné le retard dans l'exécution des travaux. Ce qui a amené les Conseillers nationaux réunis en plénière le mercredi 14 juin, à apporter des modifications de quelques accords pour amener le département concerné en vue de l'achèvement des travaux.

« Ainsi, prévu pour un délai de 35 mois à compter de juin 2019, le "Projet de réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry" se voit prolongé de 13 mois.

Le "Projet de construction de la Route Nationale Coyah-Mamou-Dabola", dont la date initiale d'achèvement était fixée au 7 février 2022, a connu, quant à lui, une rallonge de 16 mois », a lu la Conseillère Fatima Camara, rapporteur Général du CNT.

La prolongation de ces deux dates contractuelles nous amène à légiférer sur la durée de décaissement. Initialement prévue dans l'accord de prêt pour le 19 novembre 2022 et le 20 décembre 2022, respectivement pour la



"réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry", et la "construction de la Route Nationale Coyah-Mamou-Dabola", cette durée de décaissement se trouve prolongée, en deuxième intention, jusqu'au 18 décembre 2023, pour les deux projets.

Au cours de l'examen de ces présents dossiers en commission et en inter-commissions, les Conseillers se sont interrogés sur : la distinction de l'intitulé du projet «échangeur de Matoto et du km 36» ; les raisons du retard ; le

niveau d'exécution des deux projets ; le manque d'attrait de l'ouvrage final de la route Coyah-Mamou-Dabola ; les dénivellations entre la surface des ponts et le reste de la chaussée ; le balisage des routes en construction ; les panneaux de signalisation ; les raisons de la dégradation précoce des routes ; les autres raisons qui ont obligé à recourir aux avenants ; l'étroitesse des routes ; les garanties demandées aux entreprises ; la situation des entreprises sanctionnées pour la non-exécution correcte des travaux

; l'ouverture de nouvelles voiries dans Conakry : Sonfonia-Samataran-Dubrèka, Cité de l'air-Gbessia, Lambanyi etc..., le fondement juridique de la non obligation pour un département ministériel de mettre à la disposition du parlement, un contrat de marché public, les fondements juridiques de la dissociation entre contrat et convention en termes de régime de transmission au parlement ; les raisons de l'utilisation du béton sur un certain nombre de routes (ou tronçons de route) et du bitume sur d'autres ; le choix du droit anglais, comme étant celui qui va régir cet accord de financement ; les raisons qui ont poussé à réaliser un pont de 1x2 voies, au lieu de 2x2, sur une route de 2x2 voies (Pont Kagamé); le manque de passerelles pour les personnes handicapées ; la nécessité d'arrêter les travaux pour résoudre tous les manquements aux contrats ; le choix des sous-traitants ; la construction des postes de pesage et péage ; la problématique de la maintenance des routes ; le problème d'inondations récurrentes d'un grand nombre de routes ou tronçons de route, en cas de fortes précipitations ; la construction

des caniveaux .

A la suite des réponses satisfaisantes fournies par les cadres des départements ministériels concernés, les recommandations suivantes ont été formulées : la prise en charge par la société contractante de la route Coyah-Mamou-Dabola, de la construction des 5 postes de pesages et péages préalablement envisagée ; la prise en compte de la situation et des préoccupations des personnes handicapées, dans la conception et la construction de nos infrastructures ; le reboisement des abords des routes en construction ; la mise en place d'une commission d'information/enquête parlementaire, au vu du désolant début de dégradation de la "route Coyah-Mamou-Dabola", avant même son achèvement ; le respect des délais d'exécution des travaux ; la mobilisation continue et à temps de la contrepartie guinéenne; le respect des normes environnementales et sociales ; la fourniture des rapports d'exécution trimestrielle au CNT à travers sa commission de suivi des accords.

Samuel Demba. D

## JUSTICE

## Charles Wright promet de geler le salaire de tout magistrat dont la faute est avérée

Le Ministre la Justice est visiblement remonté contre le corps magistral guinéen. Ces derniers temps, Alphonse Charles Wright a suspendu plusieurs magistrats dont le président de cette corporation, de leur fonction pour des faits qui n'honorent pas l'appareil judiciaire.

Dorénavant, il promet d'engager une lutte sans merci contre ses anciens collègues qui tenteront de violer leur serment.

« Si j'accuse un magistrat, que Dieu détruise ma progéniture. Si je suis contre

un magistrat, que Dieu m'affaiblisse. Que Dieu ne me donne pas la force, je ne le ferai jamais », a juré Alphonse Charles Wright devant les autorités administratives, sécuritaires, religieuses de Boké le mardi 13 juin 2023 lors d'une tournée.

Certes, la culpabilité des magistrats suspendus n'est pas encore prouvée mais les manquements constatés par le Garde des Sceaux ne le laisse pas indifférent quant à la crédibilité de la cause qu'il défend. Il dit à qui veut l'entendre, qu'il n'hésitera pas

à sévir contre un magistrat qui agirait contrairement à la déontologie de sa profession.

« On ne peut pas suspendre un magistrat et qu'il continue à se promener en prenant son salaire, c'est terminé. Vous êtes payés sur la base d'un service de qualité, vous êtes payés parce que vous allez rendre justice. Si vous ne le faites pas, on ne paie pas un travailleur, on paie le travail. On ne peut pas l'accepter » ; a insisté Alphonse Charles Wright

Pour le Garde des sceaux, ces agissements seront loin

d'un règlement de compte. Son souhait est que les magistrats soient en parfaite adéquation avec leur serment pour rassurer les citoyens épris de justice.

« Je veux une magistrature forte. Je ne fais rien pour moi aujourd'hui, je le fais pour votre (Magistrats ndlr) protection. Tous les ministres de la justice qui sont passés ont exposé les magistrats, mais moi j'ai toujours été là pour vous protéger. Mais ce que je vous demande, c'est une seule chose, respecter votre serment et la loi. Est-ce que c'est vous

demandez autre chose que ça ? Est-ce qu'il y a autre chose que je peux demander que ça ? Maintenant, celui qui ne respecte pas cela est-ce qu'il peut avoir la paix avec moi ? » s'est interrogé le Garde des sceaux.

Après sa fonction de Ministre, l'ancien procureur près la Cour d'Appel de Conakry, promet de démissionner du Conseil Supérieur de la magistrature.

Samuel Demba. D

## INSPECTION GÉNÉRALE D'ETAT (IGE)

**Un rapport qui soulève beaucoup d'interrogations**

**L'Inspection Générale d'Etat (IGE) a publié cette semaine son rapport qui fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya. Il a ainsi révélé que 36% des 1004 diplômés authentifiés sont faux. Ce qui soulève beaucoup de questions.**



« Le rapport sur l'état de la gouvernance et la reddition des comptes, présenté pour la première [en 2022, ndr] de manière solennelle au Chef de l'Etat, est devenu un moment important dans la vie de l'Inspection Générale d'Etat. En effet, sa rédaction s'impose comme une obligation à laquelle l'institution est soumise. En tant qu'institution supérieure de contrôle de l'ordre administratif, l'IGE est à l'avant du combat pour la bonne gouvernance », indique ledit rapport, qui stipule que l'accès à l'information est un droit fondamental de chacun qui recouvre l'information sur la liberté d'expression et le droit à l'information. « Tout citoyen peut demander et obtenir un accès à l'information et aux documents administratifs, sans avoir à justifier le motif de la demande », rappelle-t-il.

Pour ce qui est du ministère du Travail et de la Fonction publique, l'IGE révèle ceci : « De l'analyse de ces dispositions, il ressort que le détachement ne saurait être une situation permanente ou de longue durée, d'où l'emploi du

terme "temporairement". D'ailleurs, (...) la durée du détachement du fonctionnaire ne peut excéder cinq ans, renouvelable une seule fois, exceptions faites des cas du fonctionnaire nommé ou élu dans une institution républicaine ou dans une organisation syndicale. Aussi, le dossier d'un fonctionnaire détaché doit absolument comporter les documents suivants : en cas de demande du fonctionnaire : demande du fonctionnaire intéressé, avis favorable de l'organisme de détachement, du Ministre de tutelle ou de la hiérarchie supérieure dont relève le fonctionnaire. En cas de décision d'office, Proposition du Ministre de tutelle de l'organisme d'accueil, avis favorable du Ministre ou de la hiérarchie supérieure dont relève le fonctionnaire... Plus grave, les fonctionnaires détachés continuent de percevoir leurs rémunérations dans leurs services d'origine, alors que celles-ci devraient être suspendues conformément à l'article 155 de la loi L/2019/0027/AN du 07

juin 2019 portant statut général des agents de l'Etat. Cette suspension devrait faire suite à leur prise en charge intégrale et effective dans le budget de la structure de détachement, conformément à l'article 152 qui dispose que le fonctionnaire détaché est rémunéré par l'organisme ou le service de détachement. La rémunération doit être au moins équivalente à celle perçue dans son administration d'origine »

Le contrôle des agents de l'Etat n'a pas été occulté par l'IGE. « La non-conformité du fichier de Gestion Administrative du Ministère à l'effectif réel du personnel exerçant en son sein (134 agents contrôlés ne figurent pas dans le fichier du Ministère; l'existence d'agents évoluant parallèlement à leur statut d'agents publics, dans des entreprises privées et/ou des organismes publics (62 agents publics travaillant au MTFP sont en même temps dans le privé); l'existence de faux arrêtes d'engagement à la fonction publique. Il a été découvert 103 arrêtes d'engagement non conformes qui concernent un effectif de **3 861 agents publics irrégulièrement engagés et payés au sein l'administration publique;** l'existence de faux diplômes (346 agents contrôlés au MTFP sont porteurs de faux diplômes qui ont servi soit à leur engagement, soit à des changements de positions administratives en faveur des porteurs; la sous-représentation de l'administration à l'intérieur du pays: le nombre de fonctionnaires travaillant à l'intérieur du pays, rapporté à la population locale, révèle un taux de représentativité de l'Etat de 0,40%; de nombreux agents payés sans postes identifiés à Conakry (620 agents parmi les contrôlés au MTFP NON POSTES); de l'authentification des diplômes et titres; l'authentification des diplômes s'est déroulée par la consultation des bases de données et des archives des services de scolarité des différentes structures de délivrance », peut-on lire dans le rapport de l'IGE.

Mamadou Saïdou

## ABUS D'AUTORITÉ

**Le ministre Charles Wright convoqué le 22 juin au TPI de Dixinn**

**C**est une nouvelle bataille judiciaire dans laquelle se lancent des leaders du Front National pour la Défense de la Constitution. Récemment blanchis par le Tribunal de Première de Dixinn pour délit non constitué à la suite d'un procès délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry, Oumar Sylla alias FonikéMenguè, Mamadou Billo Bah, Ibrahima Diallo et leurs collègues Abdoulaye Oumou, Sékou Koundouno et Djani Alfa, qui sont hors du pays, ont, à travers leur avocat Me Salifou Beavogui porté plainte, le jeudi 15 juin 2023 contre le ministre de la Justice, Alphonse Charles Wright par devant le tribunal de première instance de Dixinn.

Ces activistes ne digèrent pas leur détention à la maison centrale de Conakry pendant plus de neuf mois, orchestrée selon eux par le Garde des Sceaux.

Ces leaders du FNDC sollicitent également, la condamnation du ministre Charles Wright au paiement de la somme de 30.000.000.000 de francs guinéens à titre de dommages et intérêts pour la réparation de tous les préjudices subis.

« Je précise que la plainte n'est pas portée par le FNDC mais par des personnes physiques qui ont été individuellement et collectivement victimes de toutes ces infractions. Et je confirme par voix de citation directe que mes clients ont agi ainsi pour l'audience du 22 de ce mois. Ils sont victimes de coups et blessures et de diffamation, d'abus d'autorité,

de violence. Et donc comme nul n'est au-dessus de la loi, la justice est pour tout le monde. Finalement, mes clients ont décidé de porter plainte pour que justice soit rendue. Et je pense bien que si nul n'est au-dessus de la loi, cette procédure doit aboutir », a déclaré Me Salifou Beavogui, l'un des conseils de ces activistes.

Quelque temps après cette procédure intentée contre le ministre de la Justice, la réaction du gouvernement n'a pas tardé. Interrogé sur le sujet à l'issue du compte-rendu du Conseil des ministres du jeudi 15 juin, le porte-parole du gouvernement a laissé entendre que cette démarche des activistes de la société civile est tout à fait normale. Ousmane Gaoual Diallo rappelle que tout le monde est égal devant la loi, et que toute personne qui s'estime victime de préjudice, peut porter saisir la justice.

« On est tous des justiciables, donc on n'est pas à l'abri des poursuites. Si quelqu'un estime qu'on lui a porté préjudice, il peut bien questionner la justice. Cela doit être une habitude aussi de dire qu'on a confiance en la justice. Ne pas avoir confiance en la justice seulement lorsqu'elle nous donne raison, mais il faut avoir confiance aux mécanismes de la justice, suivre et respecter les procédures. C'est ça qui est important », a déclaré le porte-parole du gouvernement.

Alphonse Charles Wright va-t-il se présenter ? La réponse c'est le 22 juin 2023 au TPI de Dixinn.

Samuel Demba. D

*Lire L'Aigle Infos,  
c'est lire la vérité  
et la vertu*

## AG DU RPG ARC-EN-CIEL L'ancien parti au pouvoir exige la libération de ses cadres

Le RPG Arc-en-ciel a tenu le samedi 17 juin, son assemblée générale hebdomadaire. Une occasion mise à profit par Lansana Komara, membre du bureau politique national, pour demander la libération des cadres du parti détenus à la maison centrale de Conakry depuis plus d'un an et dont la plupart sont malades. Il s'agit bien évidemment de Kassory Fofana et Cie.



« Dr Ibrahim Kassory Fofana, ancien Premier ministre, a été inculpé et placé en détention provisoire à la maison centrale de Conakry, depuis le 6 avril 2022, par un mandat délivré par le procureur spécial près la CRIEF. Ce qui fait aujourd'hui, près de 14 mois. Après plusieurs mois d'enquête et par trois fois, les juges en charge du dossier ont jugé nécessaire de libérer Dr Ibrahim Kassory Fofana, bien sûr sous caution. Donc jusqu'à maintenant, normalement il devait être libre. Vous avez entendu parler qu'il avait une banque. Vous avez entendu parler qu'il était propriétaire de Piazza Diamond, (...) Tout ça c'est balayé, tout ça c'est fini. Maintenant on parle de 15 milliards au niveau de la MAMRI (Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes). Il semble qu'après toute vérification faite dans le compte même de la MAMRI au niveau de la Banque, il n'existe même pas 15 milliards. Est-ce qu'on peut détourner un montant qui n'existe pas ? Donc au jour d'aujourd'hui, Kassory est malade, gravement malade. Normalement la loi dit qu'un malade ne doit pas croupir en prison, il faut lui venir au

secours. Se soigner fait pas partie du respect des droits de l'homme. Nous demandons aux autorités actuelles de tout mettre en œuvre, pour libérer nos camarades qui sont en prison, de tout mettre en œuvre pour laisser nos camarades aller se soigner dans le pays de leur choix. Ça fait partie aussi du respect des droits de l'homme. C'est des cadres qui ont servi ce pays, donc ils ne vont pas fuir la justice de leur pays. Ça c'est clair. C'est des patriotes. S'ils voulaient fuir, ils auraient fait depuis longtemps. Ils ont accepté d'être jugés. Quand on a besoin d'eux, ils pourront venir à tout moment. C'est ce que nous demandons. Là où ils se trouvent aujourd'hui, ils doivent tous être libres. Mais ça c'est sans compter qu'il y a un truc politique derrière tout ça (...) Ils sont presque tous malades. Honorable Damaro souffre de maux de cœur. Nous ne souhaitons pas que ce qui est arrivé à l'honorable Louncy Camara, arrive à l'un d'entre eux. (...) », a-t-il alerté. Reste à savoir maintenant si cet appel tombera dans des oreilles attentives. Attendons de voir.

Mamadou Saïdou

## AG DE L'UFDG

### Dr Fodé Oussou Fofana signe son retour et interpelle le CNRD

Fraîchement rentré d'un séjour médical en France, Dr Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG, a dénoncé lors de l'assemblée générale du parti qui s'est tenue le samedi 17 juin 2023, la restriction de ses libertés de sortir de la Guinée. Il a cru devoir attirer l'attention des autorités actuelles sur ce qu'il considère comme une violation des droits humains.

« Nous ne devons pas être des ennemis. Qu'on reconnaisse surtout que la liberté est sacrée et qu'on ne doit pas blaguer avec. Même un criminel a droit à la santé, un criminel a droit à sortir de ce pays quand il a envie. Je suis revenu et je dois encore repartir parce que je n'ai pas encore fini mon traitement. Certainement quand je vais aller à l'aéroport, ils vont encore dire que je ne sortirai pas. C'est inacceptable, c'est révoltant », a fait savoir Dr Fodé Oussou Fofana, un des vice-présidents de l'UFDG.

Il n'a pas manqué de réagir à l'acquiescement des leaders du FNDC par la justice guinéenne (Foniké Mengué, Ibrahima Diallo et Saïkou Yaya Barry), qui continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays.

« Nous sommes des Guinéens et nous ne méritons pas ça. Quand vous avez arrêté quelqu'un et que vous dites qu'il est coupable de détournement, quand vous le mettez en prison et qu'il meurt en prison



comment vous allez faire expliquer ça? Si quelqu'un est coupable, vous savez qu'il a fait des détournements, mais s'il vous plaît confondez-le, amenez-le au tribunal, jugez-le devant tout le monde. Mathias, Kalil étaient considérés comme des criminels mais on les a jugés devant l'ensemble des

Guinéens et ça a servi d'exemple. Alors, on ne peut pas mettre quelqu'un en prison pendant des mois et des mois, pendant plus d'une année quel que soit ce qu'il a fait, sans faire son jugement », a-t-il martelé lors de l'assemblée générale de l'UFDG, le parti de Cellou Dadié Diallo.

Mamadou Saïdou

## EXAMENS NATIONAUX Après le CEE et le BEPC, place au baccalauréat unique

Le coup d'envoi des examens nationaux, session 2023, a été donné le lundi 5 juin dernier sur toute l'étendue du territoire national. Le bal a été ouvert par le Certificat d'Etudes Élémentaires (Entrée en 7ème Année). Au moment où nous mettions sous presse, ce sont les candidats au baccalauréat qui étaient sur le pont. Pendant trois jours, les élèves de 6ème année ont affronté leurs épreuves dans différents centres à travers le pays. Mais il faut rappeler, avec un réel pincement au cœur, qu'à la veille de cet examen, six candidates au CEE ont péri dans un naufrage dans la préfecture de Kouroussa alors qu'elles se rendaient à leur centre d'examen. Le ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation, Guillaume

Hawing, était en route pour N'zérékoré pour le lancement des premières épreuves. Il a dû rebrousser chemin pour venir présenter les condoléances du gouvernement aux familles éplorées. Après les candidats au Certificat d'Etudes Élémentaires (Entrée en 7ème Année), ce fut au tour des élèves de 10ème année d'affronter, avec des fortunes diverses, les épreuves du brevet d'études du premier cycle (BEPC). Le premier jour de cet examen qui a été lancé le vendredi 9 juin, une image de surveillance ayant fuité dans la presse et sur les réseaux sociaux a eu le don de susciter une vague d'indignation dans l'opinion. L'on a ainsi vu une surveillante en train de fouiller publiquement et de façon indécente une jeune candidate

sans défense. Dans certaines villes de l'intérieur, des candidats et des enseignants se sont fait épingler pour tentative de fraude. Le vendredi 16 juin, les épreuves du baccalauréat ont été lancées sur toute l'étendue du territoire national pour boucler la boucle des examens nationaux au compte de la session 2023. Mais comme beaucoup le craignaient, malgré les dispositions prises par le ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation, l'on a enregistré des cas d'élimination de candidats et de surveillants pour fraude et légèreté, notamment à Siguiri et Faranah.

Mamadou Saïdou



## BACCALAURÉAT UNIQUE

**Plusieurs cas d'élimination pour fraude et légèreté**

**Lancé le vendredi 16 juin, le baccalauréat unique prendra fin ce mardi 20 juin sur toute l'étendue du territoire national, bouclant ainsi la boucle des examens nationaux au compte de la session 2023. Mais il faut signaler, avec regret, qu'au cours du déroulement de cet examen, plusieurs candidats et surveillants se sont fait éliminer soit pour fraude ou pour légèreté.**

**S**elon des informations dignes de foi, à Siguiri, en Haute Guinée, l'on a enregistré 31 candidats fraudés et 34 surveillants éliminés lors de la deuxième journée du baccalauréat unique. Ils auraient tous été pris en flagrant délit de fraude et de légèreté. « Pour le bilan de la deuxième journée, 31 candidats éliminés pour fraude, 34 surveillants pour légèreté et complicité de fraude. Deux cas de substitution ont été aussi découverts », a-t-on appris de la cellule examen de Siguiri. Des poursuites devraient être engagées, dit-on, contre ces candidats et surveillants indécents.

Dans la région administrative de Faranah, il y a eu également des cas de fraude. La confirmation est venue de l'Inspecteur régional de l'Education, Georges Guilavogui.

« L'examen a des interdits et



des principes. Les fraudes ne sont pas autorisées. On ne doit pas entrer avec un document contre-indiqué en classe, le téléphone n'est pas autorisé, la légèreté, le comportement moral d'abord du surveillant compte beaucoup. On doit être dans la logique de la rigueur, de la sévérité, c'est ce qui va

faire qu'on va construire ce pays. Alors, tous les enseignants surveillants qui se sont inscrits dans la légèreté, dans la fausseté. il n'y a pas outre mesure que de les mettre dehors, les remercier.

J'étais en encadrement à Dinguiraye. Il semble que huit surveillants ont été éliminés

mais dès que c'est arrivé, le DPE m'a aussitôt appelé pour me dire que l'évènement du jour on a pris huit surveillants en position irrégulière, ils ont été remerciés. Les élèves qui se sont également rendus coupables de fraudes ont été remerciés. C'est comme cela ça se passe un peu partout

dans le pays. Et cette mesure là va aller crescendo parce qu'on ne va pas fléchir. Nous allons faire en sorte que les centres de Faranah soient propres, ça va donner des leçons à ceux qui viennent. C'est un peu cela que je voulais vous dire par rapport à l'élimination de ces enseignants qui se sont rendus coupables d'une faute grave, c'est-à-dire d'une légèreté dans la surveillance. En fait, une élève est entrée avec un téléphone en classe, c'est une pénalité. Ces élèves là sont aujourd'hui en détention à la police. Nous laissons la justice faire son travail », a-t-il confié à la presse. Comme on le voit donc, en dépit des dispositions prises par le département en charge des examens nationaux, il y aura toujours des candidats et surveillants qui vont essayer de frauder, à leurs risques et périls.

**Mamadou Saïdou**

## TENTATIVE DE DÉSTABILISATION DE L'UFDG **Dr Fodé Oussou Fofana envoie des piques à un ministre du CNRD**

**L**ors de l'assemblée générale de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), qui s'est tenue le samedi 17 juin 2023, Dr Fodé Oussou Fofana, un des vice-présidents du parti, fraîchement rentré d'un séjour médical en France, a lancé un défi à un ministre du gouvernement CNRD qui aurait déjà mobilisé près de 4000 jeunes de l'Axe pour tenter peut-être de déstabiliser le parti de Cellou Dalein Diallo.

« Les gens font des rêves pour dire que je veux prendre la tête du parti UFDG. Quand on exclut quelqu'un, il ne peut pas imaginer faire un congrès pour être à la tête d'un même parti. Cet exclu que ça soit Ousmane Gaoual Diallo comme vous le dites, ne pourra rien. L'UFDG reste un grand parti et c'est un parti qui est organisé. Si vous êtes fort en ayant quatre mille

jeunes, vous avez le soutien du CNRD, vous avez de l'argent, créez votre parti on va voir », a dit Dr Fodé Oussou Fofana aux militants et sympathisants de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée UFDG. Dans son intervention de circonstance, il n'a pas manqué d'exprimer toute sa gratitude à l'endroit du président Cellou Dalein Diallo qui, à l'en croire, n'aurait ménagé aucun effort pour assurer son traitement à l'étranger, notamment à Paris. Il aussi fait part de ses inquiétudes par rapport à la restriction de ses libertés. Sous le CNRD, on le sait, il a été empêché de sortir du pays pour aller se faire soigner à l'étranger. Ce qui a donné lieu à une vague de réactions outrées à travers le pays.

**Mamadou Saïdou**

## CHRONOGRAMME DE LA TRANSITION

### « Nous sommes en avance par rapport aux prévisions... », selon Mory Condé

Où est-on dans la mise en œuvre du chronogramme de la transition six mois après le début du compte à rebours portant sur les 24 mois fixés comme durée du régime d'exception ?

Le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation a apporté des éclaircissements, ce lundi 12 juin 2023, en marge de la première session du comité de pilotage de suivi-évaluation du chronogramme de la transition. Selon Mory Condé, le Gouvernement est en avance par rapport aux prévisions. A date, il exclut tout éventuel glissement de calendrier.

« En fonction du chronogramme validé entre la Guinée et la Cedeao dans le compromis dynamique, les actions prévues dans ce document, le Gouvernement est en avance par rapport aux prévisions », a déclaré le ministre Mory Condé.

La question principale était l'arrimage entre le fichier d'état



civil qui sera élaboré et le fichier électoral. Dans le chronogramme validé avec la Cedeao, il est clairement dit que c'est au 13<sup>ème</sup> mois que l'établissement du fichier interviendra, a-t-il ajouté.

« Jusqu'à preuve du contraire, les 24 mois fixés comme délai d'exécution du chronogramme sont en train d'être respectés à la lettre », assure Mory Condé.

Les autorités de la transition ont besoin de plus de 600

millions de dollars pour l'exécution des dix points inscrits dans le chronogramme. Alors que les bailleurs restent frileux, le recommande l'engagement rapide des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources. « Ce qui reste l'un des points faibles du processus », indique M. Condé.

**Dansa Camara  
NET AFRIQUE**

## MÉDIATION AFRICAINE EN RUSSIE

## «La guerre doit prendre fin», plaide Ramaphosa

« La guerre doit prendre fin », a dit Cyril Ramaphosa à Vladimir Poutine, ce samedi 17 juin. Après Kiev, la délégation africaine, que dirige le président sud-africain, se trouve ce samedi 17 juin en Russie pour y voir Vladimir Poutine, dans le cadre du Forum économique international de Saint-Pétersbourg.

Le président sud-africain, à la tête d'une délégation de médiation africaine sur le conflit ukrainien, a lancé ce samedi devant son homologue russe Vladimir Poutine, lors d'une réunion à Saint-Pétersbourg, que « la guerre doit prendre fin » en Ukraine.

La délégation comprend également les présidents du Sénégal, Macky Sall, de Zambie, Hakainde Hichilema, et des Comores, Azali Assoumani. Ce dernier est actuellement le président en exercice de l'Union africaine (UA).

Le Premier ministre égyptien est également présent, tout comme des représentants du Congo et d'Ouganda. Tous étaient à Kiev la veille pour des discussions avec le président ukrainien Volodymyr Zelensky, qui n'a pas donné suite vendredi à cette offre de médiation.

« Nous sommes là pour vous entendre, entendre la voix du peuple russe », a déclaré le président des Comores. « Nous sommes là pour convaincre les deux pays d'emprunter le chemin du dialogue », a-t-il ajouté.

En amont, le président russe s'est dit « prêt » à un « dialogue constructif avec ceux qui souhaitent la paix basée sur les principes de la justice et de la prise en compte des intérêts légitimes



des parties ».

« En Russie, on respecte beaucoup la position des États africains en faveur du maintien de la stabilité (...), on soutient leur aspiration à une politique pacifiste », a encore assuré M. Poutine.

Il dit « apprécier » leur intérêt à trouver des voies du règlement. « Le renforcement exhaustif des liens avec les pays du continent africain est une priorité de la politique étrangère » de Russie, insiste le chef du Kremlin.

**Véritablement un front commun ?**

Les dirigeants africains ont donc mis en avant leur intérêt commun avec la Russie pour la fin de la guerre. Mais « commun », est-ce bien sûr ?

Ce sont deux points de vue quelque peu différents qui se sont répondus devant les caméras, décrypte notre correspondant en Russie, **Julian Colling**.

Cyril Ramaphosa, sans doute le plus proche de Moscou au sein de la délégation, dit vouloir encourager la Russie à entamer des négociations avec l'Ukraine. Les deux hommes ont au programme une rencontre en tête-à-tête ce samedi soir.

Mais à l'autre bout de l'immense table circulaire de l'une des salles du fastueux palais Constantin, Vladimir Poutine a martelé comme à son habitude que c'était bel et bien l'Ukraine qui avait « jeté à la poubelle » l'accord trouvé à Istanbul en mars 2022, et que

Kiev n'avait, selon lui, rien fait non plus pour mettre en place les accords de Minsk.

Pour lui, tout a commencé en 2014 après ce qu'il qualifie de coup d'État sanglant sponsorisé par des forces occidentales. Il a également rejeté la faute sur l'Occident et non sur l'opération militaire russe, en ce qui concerne la crise alimentaire, qui ne saurait être résolue estime-t-il par l'accord céréalier, un dossier pourtant clé.

Quels résultats pour cette médiation ?

Autour de cette mission, plusieurs sources ont affirmé que les objectifs a minima pourraient être d'abord d'obtenir un échange de prisonniers entre Moscou et

Kiev.

Mais surtout, et c'est peut-être plus important, une éventuelle garantie de la part de Vladimir Poutine sur la prolongation dudit accord céréalier, des exportations de grains et d'engrais ukrainiens, ce qui est absolument vital, bien sûr, pour le continent africain.

Poutine avait menacé, une fois de plus, de retirer la Russie de l'accord ces derniers jours. Peut-il tout de même faire preuve de bonne volonté ?

C'est possible, car cette visite intervient alors que le Forum international de Saint-Pétersbourg fait un peu « peine à voir » cette année, avec seulement deux dirigeants étrangers présents jusqu'ici cette année, dont le président algérien Abdelmadjid Tebboune.

Les délégations internationales sont très réduites et le Forum international a pris des allures très, très russes. Le dirigeant russe a une nouvelle fois tancé l'Occident vendredi en séance plénière, et violemment critiqué Volodymyr Zelensky.

Mais Moscou pourrait vouloir montrer « patte blanche » car les pays africains restent donc, comme il l'a dit, une priorité. Fin juillet doit se tenir, toujours à Saint-Pétersbourg, un sommet Russie-Afrique très attendu par la diplomatie russe.

RFI

## GOUVERNEMENT DE TRANSITION

## Le ministre de la Justice visé par une plainte du FNDC

C'est un fait inédit. L'actuel ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Alphonse Charles Wright, est visé par une plainte du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC dissous) pour dénonciation calomnieuse, diffamation, injures publiques, violences et voies de fait, ainsi que pour abus d'autorité (...).

Le jeudi 15 juin, au sortir du Conseil des ministres, le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, répondant à une question d'un journaliste, a fait savoir que personne n'est à

l'abri des poursuites en Guinée. « Mais si des individus sont visés, ils peuvent porter plainte devant la justice. Nous sommes tous justiciables. Personne n'est à l'abri des poursuites. Nous

devons avoir confiance en la justice, pas seulement lorsqu'elle nous donne raison », dira-t-il, avant d'aborder le sujet relatif à l'occupation des terres en Guinée, en ces termes : « Comme vous le savez, l'occupation des terres en Guinée ne répond pas actuellement à des règles. Des personnes, propriétaires de terrains ou coutumiers, se donnent le droit de morceler les terres à leur guise. Le ministre

de l'Habitat estime qu'il est temps de créer une réglementation pour contrôler et harmoniser les opérations de lotissement dans notre pays ». Ousmane Gaoual Diallo est également revenu sur les opérations de déguerpissement le long des emprises. Le porte-parole du gouvernement, par ailleurs ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, a annoncé qu'une campagne

d'information sera lancée pour demander aux occupants illégaux de partir de leur propre chef. « Dans tous les cas, des mesures sont prises pour que l'opération démarre très rapidement. Cela ne prendra pas de temps. Les différentes familles concernées doivent prendre des dispositions pour quitter les emprises routières », a annoncé l'ancien député uninominal de Gaoual.

Mamadou Saïdou

Lire L'Aigle Infos,  
c'est lire la vérité  
et la vertu

## GOUVERNEMENT

# Le compte rendu du Conseil des ministres du 15 juin 2023

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 15 juin 2023 de 12H à 14H, sous la haute Autorité de Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION.

II. COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTRIEL DU MARDI 13 JUIN 2023.

III. RECOMMANDATIONS DUDIT CONSEIL

IV. DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

V. DIVERS

MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION.

Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA a, dans son traditionnel message, informé le Conseil avoir reçu pour la seconde fois, hier 14 juin 2023, le rapport annuel de l'état de la gouvernance et la reddition des comptes de l'Inspection Générale d'Etat (IGE) dans lequel il a noté des avancées notables par rapport à l'année dernière.

Cependant, le chef de l'Etat, après une lecture minutieuse dudit rapport, a estimé qu'il est nécessaire de continuer à travailler sur les axes d'amélioration pour la bonne gouvernance et la rationalisation idoine des ressources publiques en cette période cruciale de l'histoire de notre pays dans le combat de la refondation.

A titre d'exemple, le Président de la Transition a porté ses observations sur les points ci-après :

- Le statut juridique de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP);

- Le non-respect des délais légaux pour la tenue des sessions des Conseils d'Administration dans les organismes publics;

- La mise en place des Conseils d'administration pour certaines entités;

- Le recours aux dépenses des régies qui répondent à une réglementation et leur régularisation.

Face à cette situation, le Chef de l'Etat a instruit le Premier Ministre et tous les acteurs de s'approprier du contenu du présent rapport et d'apporter immédiatement des réponses aux insuffisances constatées.

Pour terminer, le Président de la Transition a, dans le cadre du lancement de la Semaine du Numérique, félicité le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, l'a invité à œuvrer davantage pour soutenir l'écosystème et lutter contre la fracture numérique



dans notre pays.

COMPTES RENDUS DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTRIEL DU MARDI 13 JUIN 2023.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Docteur Bernard GOUMOU, a porté son message sur 04 quatre points à savoir :

- Le déroulement des examens nationaux, session 2023 ;

- Le dénouement de la crise au sein du Football guinéen ;

- Le niveau d'avancement d'exécution des projets d'investissements publics ;

- Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du chronogramme de la Transition.

S'agissant du premier point relatif au déroulement des examens nationaux session 2023, le Premier Ministre a félicité les Ministres en charge de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Enseignement Technique pour la qualité de et la sérénité qui caractérisent jusque-là le déroulement normal des différents examens.

A ce titre, le Chef du Gouvernement a invité le Ministre en charge de l'Enseignement Pré-Universitaire à garantir les mêmes conditions d'organisation pour le Baccalauréat Unique, qui débutera le vendredi 16 juin 2023.

Sur le deuxième point relatif à la crise au sein du Football guinéen, le Chef du Gouvernement a informé le Conseil du dénouement heureux de la gestion des mésententes qui minaient le fonctionnement de la Fédération guinéenne de Football.

Il a saisi cette opportunité pour encore une fois remercier toutes les parties prenantes à savoir : le Ministère en charge des Sports, le CONOR, les Présidents de clubs, les 65 membres des ligues régionales

pour les efforts consentis pour aboutir à ce résultat.

En outre, le Premier Ministre a informé le Conseil avoir été honoré avec sa suite de la présence d'une mission conjointe de la CAF et la FIFA qui a séjourné à Conakry pendant trois (3) jours et à la cérémonie de déclaration solennelle de l'accord trouvé sur les 15 points qui bloquaient la validation des statuts.

Le Chef du Gouvernement a également informé le Conseil que la mission du CONOR prendra fin en novembre 2023, pour donner place à un bureau exécutif élu et à partir de ce moment, notre pays pourra accéder aux financements pour développer les infrastructures sportives et de jeunesse.

Concernant le troisième point relatif au niveau d'avancement d'exécution des projets d'investissements publics, le Premier Ministre a instruit le Ministre du Budget de fournir au plus tard le mercredi 14 juin 2023 à 14H00, le niveau d'avancement de tous les projets d'investissements publics par Ministère.

Quant au quatrième point relatif au suivi-évaluation de la mise en œuvre du chronogramme de la Transition, le Chef du Gouvernement a instruit le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation de produire dans les meilleurs délais, le rapport des travaux de la première Session dudit Comité, tenue le lundi 12 juin 2023.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS

2.1 Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat a fait une communication relative au projet de Décret portant réglementation des opérations de lotissement en République de Guinée.

2.2 Le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique a présenté une communication relative à la Cinquième Edition de la Semaine du Numérique.

AU TITRE DES DECISIONS

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat.

Le Conseil a instruit au Ministre ce qui suit :

1. Prendre attache avec le Secrétaire Général du Gouvernement pour s'assurer de la conformité et de la cohérence de ce projet de décret avec les autres textes juridiques de valeur supérieure tels que le code foncier, domanial et celui de l'Urbanisme ;

2. Apporter un certain nombre de précisions ou de clarifications importantes sur les pièces portant sur les redevances de lotissement, la mise en place d'un logiciel sur les titres fonciers, la revue de la dimension des parcelles ou les unités de mesure du lotissement ;

3. Associer les Départements Ministériels effectivement concernés ou impliqués (Commerce, Agriculture, Environnement etc...);

4. Adopter éventuellement un autre projet de décret sur l'Urbanisation ;

5. Prendre des dispositions afin de procéder à une campagne de communication d'envergure sur les critères ou conditions d'acquisition de la propriété dans notre pays en Français et dans les langues locales.

Le Conseil après avoir félicité le Ministre pour l'organisation de cet événement important, s'est engagé à lui donner tout l'éclat qu'il mérite.

Par ailleurs, le Conseil a également félicité le Ministre du Budget pour l'organisation de la 36ème Conférence annuelle du CREDAF du 13 au 16 juin 2023 dont le thème porte sur la promotion du civisme fiscal.

AU TITRE DES DIVERS.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens Etablis à l'Etranger a au noms de ces homologues de (l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, du Plan et de la Coopération Internationale, des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique) fait un compte rendu sommaire de la récente rencontre avec le Comité de pilotage et les partenaires techniques et financiers relatif au niveau d'exécution du chronogramme de la Transition présenté par le Ministre de

l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Il a aussi informé le Conseil du rappel à Dieu de Monsieur Chérif Diallo, jusqu'à date Ambassadeur de Guinée auprès de la Confédération Helvétique et auprès des Nations Unies.

Il a saisi l'occasion pour remercier le Chef de l'Etat et le Premier Ministre pour les dispositions prises en vue de faciliter le rapatriement du corps.

Il a fait part de la volonté des autorités pour l'organisation d'un symposium en sa mémoire.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a informé le Conseil des nouvelles dispositions prises par le Président de la Transition, Chef de l'Etat, qui a décidé du paiement mensuel et non plus trimestriel du traitement de tous les diplomates guinéens accrédités auprès des différents pays amis. Le Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation a informé le Conseil d'un incendie survenu lundi 12 juin 2023 à la DPE de Mali. Aucune perte en vie humaine n'a été constatée et les documents relatifs aux examens ont également été épargnés.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a informé le Conseil des deux importantes rencontres de football que le Syli National doit livrer :

- L'un au compte des éliminatoires de la CAN 2023 en Côte d'Ivoire contre l'Egypte au Maroc mercredi 14 juin,

- L'autre match de gala et de prestige contre la Seleção Brésilienne.

La Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a informé le Conseil :

1. De la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement portant cette année sur la pollution plastique et les pistes de solutions ;

2. De la célébration de la Journée Mondiale de la Biodiversité ;

3. Du déguerpissement des occupations anarchiques des forêts péri-urbaines de Enta et Dabompa ; et

4. La signature prochaine avec le PNUD d'un projet de neuf millions deux cinquante mille d'euros (9 250 000 €) sur la résilience face au changement climatique des populations de la région forestière.

La Ministre de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables a informé le Conseil de l'organisation de la Journée Internationale de l'Albinisme qui s'est tenu le mardi 13 juin 2023.

Le Conseil des Ministres

## BRÉSIL-GUINÉE

**Un match de football pour l'histoire !**

**La Guinée et le Brésil ont livré le samedi 17 juin 2023, un match amical à Barcelone, en Espagne. Sans surprise, la Guinée de Naby Keita a mordu la poussière face au Brésil de Vinicius Junior.**

**P**our des raisons évidentes, jouer contre le Brésil (5 fois champion du monde) est un fait historique pour toutes les équipes africaines. Le samedi 17 juin, le Syli national de Guinée a eu l'honneur, si l'on peut dire ainsi, de rencontrer le Brésil en amical à Barcelone, en Espagne. Sans surprise, la Guinée de Naby Keita a mordu la poussière face au Brésil de Vinicius Junior. A l'arrivée, les deux équipes se sont quittées sur le score de quatre buts à un (4-1) en faveur des Sud-américains. Pour le Brésil, ce match était contre le racisme. Pour la Guinée, c'était pour l'histoire. A la 27<sup>ème</sup> minute, la suprématie brésilienne est exprimée par Joelinton qui a



ouvert le score. Seulement trois minutes après, il est imité par Rodrygo qui a marqué le deuxième but de la Selecao. Pour beaucoup

d'observateurs, le Syli national de Guinée n'aura pas été ridicule. Serhou Guirassy, auteur buteur tricolore lors du match Guinée-Egypte

comptant pour les éliminatoires de la CAN 2025 en Côte d'Ivoire, est parvenu, d'un coup de tête, à réduire le score à la 36<sup>ème</sup> minute du jeu.

A la reprise, les Brésiliens marqueront deux buts avec leur maillot traditionnel. D'abord au début de la seconde période par le défenseur Eder Militao à la 47<sup>ème</sup> minute. A la fin de la même période par son coéquipier du Real Madrid, Vinicius Junior a marqué sur penalty à la 88<sup>ème</sup> minute suite une faute commise par le latéral guinéen Issiaga Sylla. A noter que quelques jours plus tôt, les poulains de Kaba Diawara se sont inclinés au Maroc (1-2) face aux Pharaons d'Egypte au compte des éliminatoires de la prochaine coupe d'Afrique des nations de football prévue en Côte d'Ivoire.

**Mamadou Saïdou**

## ÉLIMINATOIRES CAN 2024

**Mali, Cap-Vert et Nigeria seront en Côte d'Ivoire**

**Le Mali, le Cap-Vert, le Nigeria ont validé leur ticket pour la CAN 2024 en s'imposant respectivement devant le Congo (2-0), le Burkina Faso (3-1), et la Sierra Leone (3-2). Cette dernière ainsi que le Togo sont éliminés de la course à la CAN 2024.**

**E**t trois de plus qui font 14 ! Le Mali, le Cap-Vert, le Nigeria sont venus s'ajouter à la liste des qualifiés pour la CAN 2024 en Côte d'Ivoire après leur victoire ce dimanche 18 juin lors de la 5<sup>e</sup> journée des éliminatoires. Il ne leur suffisait qu'un point pour composer leur ticket, les Maliens n'ont pas fait dans le calcul en allant gagner à Brazzaville face au Congo (2-0) dans le groupe G. Grâce à

des buts inscrits en seconde période par Ibrahima Koné (62e) et Néné Dorogles (73e), les Aigles vont connaître leur neuvième phase finale de CAN consécutive. Cette victoire réduit considérablement les chances des Diables rouges congolais qui n'auront d'autre choix que d'aller gagner en Gambie lors de la dernière journée pour aller en Côte d'Ivoire.

**Iheanacho crucifie la Sierra**

**Leone**

Le Cap-Vert, lui, n'a pas laissé passer l'occasion de décrocher son billet pour une quatrième participation à la Coupe d'Afrique des Nations. Face à une équipe du Burkina Faso, déjà qualifié dans le groupe B, les Requins bleus ont rapidement mené grâce à l'ouverture du score de Bebe (7e). Si Issoufou Dayo a égalisé juste avant la mi-temps (45+3), Joao Paulo (67e) et Cle (89e)

vont mettre leur équipe définitivement à l'abri. Cette victoire du Cap-Vert élimine ainsi le Togo qui avait pourtant réussi à s'imposer un peu plus tôt sur la pelouse l'Eswatini (1-0).

La Sierra Leone est également éliminée après sa défaite face au Nigeria (2-3) dans le groupe A. Le Leone Star a pourtant bien résisté aux Super Eagles réussissant

même à égaliser, 2-2, après avoir été mené 0-2 sur un doublé de Victor Osimhen (19e, 32e). Malheureusement pour les hommes de John Keister, Kelechi Iheanacho, entré à la 71e minute, va mettre fin à leurs espoirs en inscrivant un troisième but dans les arrêts de jeu (95+5), et en qualifiant du même coup la Guinée-Bissau, deuxième de la poule.

**RFI**

## Organisation de la CAN 2025

**« Etait-ce réellement nécessaire pour la Guinée ? » (Philippe Doucet, consultant sportif)**

**L**e consultant sportif, spécialiste du football africain sur les chaînes Canal plus, est à Conakry pour prendre part à la Semaine du Management Sportif, un événement qui réunit des acteurs des disciplines sportives. Au cours de ce cadre d'échanges, il est question d'analyser les atouts et faiblesses du sport guinéen en général et du football en particulier. Sur la question, Philippe Doucet a saisi l'occasion pour analyser le retrait de la CAN 2025 à la Guinée par la

Confédération Africaine de Football. Le journaliste sportif admet que ce retrait a fait mal à la Guinée mais surtout pour son honneur. Mais qu'il était important de se remettre en cause.

« Très souvent, des choses spectaculaires masquent la vraie réalité. La Guinée, je ne vais pas vous accabler mais s'est vue retirer l'organisation de la CAN. Donc elle n'organisera pas la CAN 2025. Et loin de vous accabler et s'apitoyer mais je crois au contraire il faut en profiter pour rebondir et se poser les vraies

questions. Etait-ce réellement pour la Guinée de se lancer dans un chantier gigantesque parce que la CAN est passée à 24 équipes et c'étaient six stades. C'était énormément d'argent, de moyens pour un pays comme la Guinée d'atteindre cet objectif. Etait-ce si nécessaire que ça ? », s'est interrogé l'analyste sportif. Perdre l'organisation du plus bel événement sportif du continent n'est pas une fatalité. La Guinée peut profiter de cette impasse pour se lancer dans la formation de sa jeunesse, a suggéré ce journaliste.

« Il n'y a-t-il pas d'autres critères de développement de sports plus réels ? Déjà la pratique généralisée dans le pays notamment dans un pays où il y a une énorme jeunesse. Ce sont des critères plus importants que d'organiser pendant un mois un énorme spectacle comme la CAN. J'aimerais insister sur ce message d'optimisme et ne surtout pas s'accabler parce que la Guinée s'est vue retirer la CAN, ça fait mal et ce n'est pas agréable, je le conçois bien évidemment mais ce sont des critères qu'on peut bien retenir

mais il y a beaucoup plus important : la pratique amateur du football au niveau de la jeunesse et du football professionnel, cela aidera toute la jeunesse mais il n'y a pas que le football », s'est-il exprimé.

Faut-il rappeler que la CAF, après avoir retiré l'organisation de la CAN 2025 à la Guinée a soumis le pays à un test. Celui de chercher à organiser le CHAN ou d'autres compétitions de moindre envergure que la CAN pour permettre à l'instance d'évaluer le niveau organisationnel du pays.

**Samuel Demba. D**